Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHE
Réunion du 09 septembre 2021

Présents : Carine BESANÇON- Gérard BREVET - Gilbert CHABOT - Jean-Paul CHATARD - Jean-Luc CHEVALLIER - Mickaël CLÉMENT - Anne-Hélène DESBOIS- Christian FÈVRE - Karine GOYÉNÈCHE- René LANDES - Nathalie PERDRIX - Marc ROCHET - Sophie PHILIBERT.

Absentes excusées : Véronique MAIGRE-ROLLAND-Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON.

Secrétaire de séance : Karine GOYÉNÈCHE

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 juillet 2021

-Délibérations :
1/ Achat de la parcelle cadastrée C N°226 située à Villette.
2/ Renouvellement du bail agricole de la parcelle cadastrée AN N°216

-Programme de voirie 2021-2022

- Point sur les commissions :

-Questions diverses :

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 08 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Achat de la parcelle cadastrée C N°226 située à Villette :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la parcelle C 226 située à Villette, route des villages, a été mise en vente par sa propriétaire. Cette parcelle se situe à proximité de la salle communale Gaston Tavernier et offre à la commune la possibilité de créer des stationnements supplémentaires.

Le prix de vente est de 200€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se porter acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

2/ Renouvellement du bail agricole de la parcelle cadastrée AN N°216 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame Charlotte MARTY, exploitante agricole sur la commune de Grand-Corent.
Madame MARTY s'est installée en 2014 en reprenant les terrains exploités par le GAEC de Racouze. Le bail consenti au Gaec de Racouze pour la location de la parcelle AN N°216, propriété de la commune n'a pas été mise à jour à cette occasion.
Elle sollicite donc la mise à jour du bail.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer un bail au nom de Madame Charlotte MARTY pour la location de la parcelle AN N°216 d'une superficie de 1ha02a24ca.

PROGRAMME DE VOIRIE 2021-2022 :

Gérard BREVET présente le budget de voirie disponible pour l'année 2021. Les droits de tirage disponibles pour 2021 s'élèvent à 61 364.00€.
39 999.77€ sont destinés à la réfection de l'enrobé et la reprise des trottoirs « Rue de Bohan ». Les travaux ne sont pas achevés. En effet, la commune a demandé une suspension du marquage après avoir constaté des malfaçons sur les travaux d'enrobé.
Dans un courrier adressé à Monsieur le Président de Grand Bourg Agglomération (GBA), la commune demande que l'entreprise qui est intervenue prenne à sa charge la rectification de ces malfaçons.

La commune doit justifier avant le 15 septembre de l'utilisation du solde des droits de tirage 2021 soit 11 922.79€.
Dans la continuité des priorités fixées par le programme de voirie, la commune a demandé que soit réalisée une étude pour la création d'un plateau de sécurité surélevé sur la route de Neuville, à l'intersection du chemin de la croix Rozier, ainsi qu'un cheminement piétonnier vers le centre du village de Hautecourt. Le coût de cet équipement est de 62 981.38€.

Les travaux seront financés avec le reliquat 2021 et les droits de tirage 2022 (48 000€).
Un reste à la charge de la commune (environ 3 000€) est à prévoir. La commune a la possibilité de le financer soit par le biais d'un fond de concours auprès de GBA soit d'inscrire cette dépense sur le prochain budget communal.

POINT SUR LES COMMISSIONS :

-Inter CCAS :
Carine BESANÇON présente l'état d'avancement de la commission inter CCAS.
L'inter CCAS regroupe des élus des communes de Grand-Corent, Villereversure, Ramasse, Cize, Bohas-Meyriat-Rignat, et Hautecourt-Romanèche. Elles collaborent cette année avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) pour la mise en place d'animations pour les séniors dans le cadre de la semaine bleue.
-Le 6 octobre, à Cize, seront proposés, un atelier animé par deux psychomotriciennes, un atelier sophrologie animé bénévolement par Véronique MAIGRE ROLLAND, un atelier d'échange et de jeux. Le CLIC interviendra également sur la prévention des chutes.
Cette journée est ouverte à tous et sera clôturée par un goûter et un verre de l'amitié offert par la commune de Cize.
-Le 10 octobre, la Dieselle Compagnie présentera son spectacle « Vieille, moi jamais ».

-Site internet :
Anne Hélène DESBOIS informe que le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne le 20 septembre : hautecourtromaneche-grandbourg.fr.

-SIVOS :
Christian FEVRE annonce que 171 élèves sont accueillis dans les écoles du RPI, répartis en 8 classes : 3 à Bohas et 5 à Hautecourt.
Le nombre d'élèves dans les écoles du RPI baisse depuis 5 à 6 ans ce qui et laisse entrevoir une fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en valeur du site des empreintes de dinosaures à Villette : une rencontre est prévue en mairie le lundi 27 septembre à 14 heures en présence du propriétaire du site, Monsieur Dannenmuller, de Monsieur Landry, géologue paléontologue, de l'AGEK et des représentants du pôle territorial de la communauté d'agglomération (GBA) et du Département.

- Le projet d'aménagement du cœur de village se poursuit, une nouvelle rencontre avec la SEMCODA, l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, le CAUE, le cabinet BERTHET et les élus est programmée le jeudi 14 octobre à 14h30 en mairie.

- Projet d'aménagement foncier : les résultats de la pré-étude d'aménagement foncier de la commune seront présentés aux élus et aux exploitants agricoles le mardi 21 septembre à 9 heures en mairie.

- Rencontre avec les habitants : les élus rencontreront les habitants de Villette et de Perroï, le samedi 25 septembre à 9 heures devant la salle Gaston Tavernier, puis ceux de Chambod et de Merloz, le samedi 9 octobre à 9 heures, à l'entrée de l'ile.

- Le SATESE, service du Département chargé de l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration de l'Ain a procédé au contrôle des stations d'épuration de la commune. Les contrôles effectués révèlent un fonctionnement médiocre pour la station de Villette et totalement défectueux pour la station de Romanèche. Le Maire adressera à la communauté d'agglomération, une demande de réfection totale de la station de Romanèche.

- L'association SOLIHA Ain sera présente le vendredi 24 septembre 2021, sur le marché de Villereversure 8h à 12h pour informer, des dispositifs d'aides et de financement pour les personnes désireuses de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de logement suite à une perte d'autonomie. Cette information est entièrement gratuite.
Afin de permettre aux personnes les moins mobiles de pouvoir rencontrer l'équipe SOLIHA Ain, ce vendredi 24 septembre, un partenariat avec l'association Ain Domicile Service proposera un service d'accompagnement véhiculé gratuit et sur inscription au 04.74.21.42.52.

- Gérard BREVET informe de la reprise des activités du club de l'amitié, tous les jeudis après-midi à la mairie.

- René LANDES demande que les dates de réunion du syndicat mixte de l'ile Chambod soient communiquées.

- Christelle LAMBERET indique la mise à l'eau aménagée par la Fédération de pêche et le CSNA sur le terrain de la commune à Chambod, ne permet pas la mise à l'eau de bateaux de plaisance conséquents car il manque un ponton d'accès.

- Christian FEVRE souhaite savoir si un conseil municipal jeunes sera mis en place prochainement. Carine BESANÇON questionnera les élus de la commune de Cize pour voir si les deux communes peuvent s'associer pour mener à bien ce projet.

- **Dates à retenir :**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 20 heures.

DECLARATION PREALABLE (dossier déposé en Mairie) :

-Ligue de Protection des Oiseaux, Mont Rousset
-MATHÉ Sébastien, 480 route du Belvédère, ROMANECHE
-GOUCEM Jean-Pierre, 486 route du Belvédère, ROMANECHE
-JUILLERON Florence, 751 route de Neuville, CHALLES
-COMBE Dominique, 525 route des villages, PERROÏ
-TOURRETTE Frédéric, 127 La Treille, ROMANECHE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Marc ROCHET

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE * AIN *